



Agence française pour la biodiversité

Résidence 5ème Avenue

Rue Paratojo

20200 Bastia

www.parc-marin-cap-corse.fr

Affaire suivie par :

Maddy CANCEMI

courriel : madeleine.cancemi@afbiodiversite.fr

Réf : D_BAS_PNMA_2018_0059

Bastia, le 5 avril 2018

Mesdames et Messieurs les membres de la direction collégiale d'U Levante,

Par la présente, nous accusons réception de votre courrier en date du 19 mars dernier et nous prenons acte de l'ensemble des éléments que vous portez ainsi à notre attention.

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce point précis relatif à la création de zones de protection intégrale au sein des aires marines protégées.

Le rappel de ces informations est pertinent pour nous aider à mieux appréhender les enjeux en présence sur la question extrêmement importante du zonage au sein du Parc Naturel Marin du cap Corse et de l'Agriate (P.N.M.C.C.A.).

Nous profitons également de ce courrier pour saluer votre implication au sein de notre Conseil de gestion. En tant que gestionnaire d'une aire marine protégée, nous ne pouvons que nous féliciter de pouvoir nous appuyer sur votre engagement en faveur du maintien d'un bon état écologique au sein des espaces protégés.

Nous partageons bien évidemment votre position qui reprend un objectif acté récemment par le Gouvernement : la création de zones de protection forte au sein d'aires marines protégées.

En effet, ces zones de protection constituent de véritables havres de biodiversité dans lesquelles l'impact anthropique est limité dans un but de préservation et de restauration des écosystèmes marins.

De nombreuses études ont ainsi prouvé qu'elles participent grandement à l'atténuation des bouleversements en cours, avec un bénéfice qui se répercute sur l'ensemble des acteurs socioéconomiques en présence.

Nous savons également que les changements qui s'opèrent dans l'océan se font cinq fois plus vite que dans n'importe quel écosystème terrestre et qu'il est donc urgent d'agir en adoptant des mesures « réparatrices » susceptibles d'être visibles rapidement.

Je ne peux donc qu'être favorable à ce que votre demande, qui rejoint nos préoccupations, soit abordée lors du prochain Conseil de gestion du P.N.M.C.C.A. Celle-ci s'inscrit au demeurant parfaitement dans le cadre des objectifs que nous devons acter au niveau du plan de gestion du parc.

Comme vous le savez, l'outil « parc naturel marin » ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire propre et ne peut donc pas se doter d'une réglementation spécifique.

Le Conseil de gestion a par contre un pouvoir de proposition de mesures de gestion aux autorités compétentes en mer, y compris concernant la mise en œuvre de réglementations spécifiques. Cette initiative sera conduite dans le cadre d'un processus de concertation avec tous les acteurs concernés. Notre rôle, en tant qu'interface de concertation avec l'ensemble des pouvoirs publics et des usagers de la mer en présence, est de présenter un diagnostic du territoire susceptible de déterminer des mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable au sein du parc.

Pour atteindre un niveau de protection suffisamment fort et efficace, les scientifiques recommandent que ces zones de protection s'étendent sur 10 à 20 km² près des côtes et sur 300 km² dans des zones situées au large. Ces données sont importantes car elles fixent les échelles de zonages et démontrent que des protections fortes sont plus que jamais envisageables même au large.

Dans ce cadre, une réflexion de fond pourrait être conduite communément pour définir un zonage en cohérence avec les enjeux du parc tenant compte de sites jugés « prioritaires » pour la conservation ou la restauration de la biodiversité, susceptible d'intégrer des dispositifs existants (cantonnements de pêche) ou à mettre en place (zones de protection intégrale et/ou partielle, zones de conservation halieutique...).

Je vous propose que nous abordions en détail ces différents points lors de notre prochain Conseil de gestion.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les membres de la direction collégiale d'U Levante, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Gilles Simeoni

Le Président,

Gilles Simeoni